

**MAIRIE D'AUZANCES – 1 Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2025-41-1

**portant demandes de financement au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 – DETR 2026 –
pour le projet d'aménagement de la rue de la Victoire et du
Boost'Commune 2023-2026**

(retire et remplace la décision n° 2025-41 pour erreur matérielle)

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2025-65-1 en date du 24 Novembre 2025 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2026 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 1 a été décidée pour le projet relatif à l'aménagement de la rue de la Victoire,
- Vu la rubrique n° 3 du Règlement de la DETR 2026, indiquant un taux de 20 % à 40% de DETR,
- Considérant que ce projet est éligible au Boost'Commune,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2026 pour l'aménagement de la rue de la Victoire, pour un montant total de 274 800, 00 HT.

Article 2 : Un dossier est déposé au titre du Boost'Commune pour l'aménagement de la rue de la Victoire, pour un montant total de 274 800, 00 HT.

Article 3 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Maitrise d'œuvre :	21 800, 00 € HT
Coût travaux estimé :	248 000, 00 € HT
Mission investigations pour recherche amiante	3 000, 00 € HT
Frais publication / parution marché	2 000, 00 € HT
Total dépenses estimées	274 800, 00 € HT

DETR (40 %) :	109 920, 00 €
Boost' Commune (10,92%)	30 000, 00 €
Reste à financer (49,08%) :	134 880, 00 €
Total recettes	274 800, 00 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer les dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR 2026 et du Boost'Commune 2023-2026 pour ce projet.

Auzances, le 11 Décembre 2025

Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20251211-2025-41-1-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026